



Thérèse Bergeron
2^ec. STRA.SST

Évitons les chutes!

Quand il s'agit de contrer les chutes de hauteur ou de plain-pied, une panoplie de points sont à considérer à titre de prévention. C'est ce que vous verrez, entre autres, dans ce numéro.

Selon notre secteur d'activité, pour les chutes de hauteur, on parle, entre autres, d'ancrages, de câbles, de dispositifs d'arrêt de chute, d'échafaudage, d'échelle, d'équipement de protection individuelle, de garde-corps, de harnais de sécurité, de plateforme élévatrice, de normes et de réglementation.

Chacun de ces aspects revêt une grande importance pour éviter des accidents pouvant causer de graves blessures et, parfois, se révéler fatals. En effet, les chutes de hauteur comptent parmi les causes les plus courantes de blessures graves et de décès liés au travail.

La dégradation et la durée de vie des équipements doivent aussi faire l'objet d'une vérification régulière. À titre d'exemple, des expositions prolongées aux intempéries sur les propriétés de certaines cordes et points d'ancrage peuvent conduire vers un vieillissement prématuré de ceux-ci. Et, si l'on n'y prend garde, cela peut avoir un impact majeur sur la sécurité des employés.

Aussi, la façon d'utiliser les équipements est importante et peut avoir un impact considérable. Par exemple, comment on se sert d'une échelle – sa manipulation et son utilisation, son adaptation pour la hauteur, le positionnement des pieds et des mains – ou un déséquilibre lors d'une manœuvre sur celle-ci peut donner lieu à un accident et à divers types de blessures, dont la gravité peut varier. Selon que l'équipement est utilisé à l'intérieur ou à l'extérieur peut également avoir un impact.

Que dire aussi de l'importance de porter sa ceinture de sécurité lorsque l'on conduit un charriot élévateur? Un accident est si vite arrivé! Il suffit d'un moment d'inattention et de quelques secondes pour que tout bascule!

Il existe de la législation et de la jurisprudence, relative-ment aux chutes de hauteur, dont il faut s'enquérir, et ce, tant pour éviter des lésions professionnelles que les couts s'y rattachant.



En entreprise, les chutes de plain-pied sont également très fréquentes, tous les secteurs d'activité confondus. Et les glissades et les trébuchements occasionnent de multiples blessures. Certains secteurs sont plus à risque, dont le commerce et le transport et entreposage. Les chaussures, les bottes, les surfaces (mouillées, glacées, etc.) et les conditions environnementales constituent des points importants à évaluer quand il s'agit de prévention. Par exemple, l'hiver, la friction et glissance peut exiger de porter des bottes munies de crampons pour éviter les chutes, selon le travail à effectuer.

Sur les lieux de travail, pour éviter les chutes de plain-pied, la friction soulier-plancher doit également être prise en compte. Aussi, si des matières glissantes se retrouvent sur le sol et qu'on les ignore, il peut être facile de perdre pied lors d'un déplacement. Il faut également faire attention aux câbles non couverts qui jonchent le sol, au tapis mal fixé, au tiroir ou au classeur ouvert, à la qualité des surfaces dans les zones de circulation, etc., tout en assurant une bonne luminosité des lieux. Il va sans dire que tenir les aires de travail exempt de débris au sol est d'une nécessité absolue. L'ordre est une condition *sine qua non*!

En matière de santé-sécurité, nous sommes tous responsables. Il appartient à chacun d'y voir!

Bonne lecture!